

26 OCT. 2005

A 979

**« 2 MCP »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 318 000 euros**  
**Siège Social : Zone Industrielle des Bouquières - 25400 EXINCOURT**  
**RCS MONTBELIARD 400 870 333**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU COMITE DE DIRECTION**

**DU 30 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mil cinq,  
Le trente septembre,  
A dix-sept heures,

Les membres du comité de direction de la société « 2MCP », société par actions simplifiée au capital de 318 000 Euros, dont le siège social est Zone Industrielle des Bouquières, 25400 EXINCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTBELIARD sous le numéro 400 870 333, se sont réunis au Cabinet d'Avocats BMS, 49 avenue des Champs Elysées à PARIS (75008) sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur Rodolphe MALESEVIC,
- Monsieur Michel HOULLIER,
- Monsieur Slobodan MALESEVIC,
- Monsieur Philippe PETIT,

Le comité, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Rodolphe MALESEVIC préside la séance.

Monsieur Michel HOULLIER remplit les fonctions de secrétaire.

Le président rappelle que le comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.**

Le président expose au comité de direction qu'il entend renoncer à son mandat de président en raison du changement d'actionariat intervenu ce jour dans la société.

Puis il demande au comité de direction de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le comité de direction nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau président, pour la durée indéterminée :

Monsieur Michel HOULLIER,  
Né à Le Raincy (93) le 10 Juin 1956,  
de nationalité française,  
Demeurant 24 avenue de Senlis à CREPY EN VALOIS (60800).

Rm    1    MS    PB    H

Le nouveau président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

### REMUNERATION DU PRESIDENT.

Après en avoir délibéré, le comité de direction décide que Monsieur Michel HOULLIER, Président, exercera ses fonctions sociales à titre bénévole.

### POUVOIRS.

Le comité de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les directeurs.

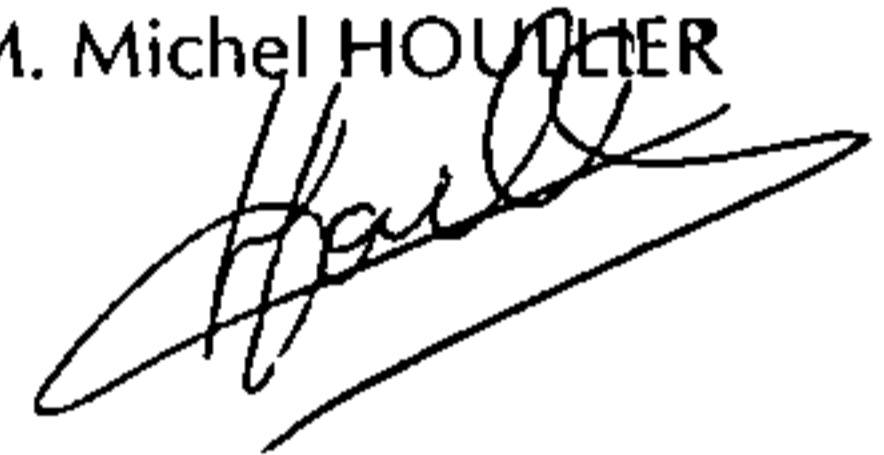
Le Président

M. Rodolphe MALESEVIC



Les Directeurs

M. Michel HOULLIER



M. Slobodan MALESEVIC



M. Philippe PETIT

